



16ème législature

Question N° : 18130	De Mme Laurence Vichnievsky (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Puy-de-Dôme)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > langue française	Tête d'analyse >Utilisation de l'écriture inclusive sur le site internet du Parlement européen	Analyse > Utilisation de l'écriture inclusive sur le site internet du Parlement européen.
Question publiée au JO le : 28/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Laurence Vichnievsky interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'utilisation de l'écriture inclusive sur le site internet du Parlement européen. Une rubrique dédiée aux élections européennes qui se dérouleront dans l'Union européenne entre le 6 et le 9 juin 2024, a été créée sur ce site : elle présente les règles de vote dans chacun des États membres et est rédigée dans la langue (ou les langues) du pays concerné, ainsi qu'en anglais. Les pages pour la France, la Belgique et le Luxembourg sont donc présentées en français. Mme la députée a été surprise de constater que ces pages étaient intégralement rédigées en écriture dite inclusive : « électeur.rice.s français.e.s, député.e.s européens.s, comment sont-ils.elles élu.e.s ». Pourtant, le Gouvernement, suivant en cela les recommandations de l'Académie française, a eu l'occasion à plusieurs reprises de s'opposer à l'usage de l'écriture inclusive, en particulier dans les textes émanant de l'administration. Les gouvernements belges et luxembourgeois n'ont pas dû adopter une position différente. Quant à la littérature française contemporaine, elle ne semble comporter aucune œuvre ainsi rédigée, y compris chez les auteurs réputés pour leur engagement féministe ou progressiste (Despentes, Ernaux, Louis). Il n'y a certainement pas de malveillance de la part du Parlement européen, qui n'a au demeurant aucune compétence en ce domaine, seulement un manque de contrôle de ses services de traduction. Ainsi, elle lui demande s'il est possible de faire rectifier ces pages, en particulier celles qui sont à destination des électeurs français.